

C. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

TABLEAU 15 : ACTIONS

Objectifs de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de l'action	Liste des actions contractuelles de gestion	N° de page de la fiche action
A - Préserver et restaurer les milieux forestiers liés à l'eau	A1 : Création ou rétablissement de mares forestières	Collectivité territoriale, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	Mesures mises en place suivant les demandes.	1450 ha	50 €/m ²	Contrat forestier : F 22702 : Création ou rétablissement de mares forestières	Page n° 79
	A2 : Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles				10 €/m linéaire	Contrat forestier : F 22706 : Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Page n° 80
	A3 : Mise en œuvre de régénérations dirigées			6500 ha	3000 €/ha	Contrat forestier : F 22703 : Mise en œuvre de régénérations dirigées	Page n° 81
	A4 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable				80 €/m ³	Contrat forestier : F 22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Page n° 82
	A5 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive				1500 €/ha	Contrat forestier : F 22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	Page n° 83
B - Encourager une gestion forestière adaptée aux enjeux espèces du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne »	B1 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Collectivité territoriale, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	Mesures mises en place suivant les demandes.	6500 ha	2000 €/ha (îlots)	Contrat forestier : F 22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Page n° 84
	B2 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de production				2000 ha		
C - Gérer la biodiversité générale sur le site	C1 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Collectivité territoriale, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	Mesures mises en place suivant les demandes.	Non définis	60 000 €/km	Contrat forestier : F 22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Page n° 86

D - Favoriser la conservation des Habitats prairiaux	D1 : Gestion de manière extensive des prairies d'intérêt communautaire et/ou hébergeant une espèce d'intérêt communautaire	Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	tous les ans	1200 ha	270 €/ha/an	<p>MAETER : <i>Socle PHAE 2 : Gestion des surfaces en herbes</i> <i>CI4 : Diagnostic d'exploitation</i> <i>HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage</i> <i>HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables</i> ou <i>HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables</i> <i>HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage</i> <i>HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i> <i>MILIEU_02 : Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues</i></p> <p>Contrat : A 323 04R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p>	Page n° 89
	D2 : Préservation et/ou restauration des haies pouvant être favorables à l'avifaune	Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	tous les ans	Non défini	<p>MAETER : 0,86 €/ml/an</p> <p>Mesures : sur devis</p>	<p>MAETER : <i>LINEA_01 : Entretien des haies localisées de manière pertinente</i></p> <p>Contrat : A 323 06P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers A 323 06R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers</p>	Page n° 90
E - Conserver et restaurer les milieux tourbeux	E1 : Gestion conservatoire des tourbières en bon état de conservation	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Tous les ans	17 ha	<p>MAETER : 0,86 €/ml/an</p> <p>Mesures : sur devis</p>	<p>MAETER : <i>Socle PHAE 2 : Gestion des surfaces en herbes</i> <i>HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage</i> <i>HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables</i> <i>OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets végétaux indésirables</i></p> <p>Contrat : A 323 04R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A 323 05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A 323 24P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès</p>	Page n° 92
	E2 : Amélioration de la capacité d'accueil de la biodiversité des milieux tourbeux	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Mesures mises en place suivant les demandes.		Sur devis	<p>Contrat : A 323 07P : Décapage ou étrépage sur des petites parcelles en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles A 323 20P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	Page n° 93

	E3 : Mise en place de plans de gestion		2009 et 2010		Non définis	Animation	Page n° 94
	E4 : Mise en place de pratiques de gestion extensives à proximité des zones tourbeuses	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Tous les ans	17 ha	152 €/ha/an	MAETER : Socle PHAE 2 : Gestion des surfaces en herbes HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables OU HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	Page n° 95
F - Conserver et restaurer les mégaphorbiaies	F1 : Gestion permettant le maintien en l'état des mégaphorbiaies	Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	Tous les ans	110 ha	356 €/ha/an	MAETER : Socle PHAE 2 : Gestion des surfaces en herbes CI4 : Diagnostic d'exploitation HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables MILIEU_04 : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité OUIVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets végétaux indésirables Contrat : A 323 10R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles A 323 20P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Page n° 96
G - Restaurer la biodiversité sur les milieux ouverts	G1 : Reconversion des cultures en prairies	Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	tous les ans	Non définis	334 €/ha/an	MAETER : Socle PHAE 2 : Gestion des surfaces en herbes CI4 : Diagnostic d'exploitation COUVERT_06 : Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées) HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables OU HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	Page n° 98

						Contrat : A 323 04R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	
	G2 : Reconversion des peupleraies en prairies	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Tous les ans	Non définis	/	Animation	Page n° 101
	G3 : Réouverture des habitats d'intérêt communautaire en déprise	Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	Tous les ans	Non définis	334 €/ha/an	MAETER : OUVERT_01 : Ouverture d'un milieu en déprise Contrat : A 323 01P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Page n° 102
H - Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces liées à la l'eau	H1 : Gestion et restauration des milieux stagnants abritant une espèce ou un habitat d'intérêt communautaire	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Mesures mises en place suivant les demandes.	70 ha	Sur devis	MAETER : LINEA_07 : Restauration et/ou entretien des mares et plans d'eau Contrat : A 323 05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A 323 10R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles A 323 13P : Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, des lacs et plan d'eau A 323 11P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A 323 11R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A 323 20P et R : Chantier d'élimination d'une espèce indésirable	Page n° 102
	H2 : Maintien et entretien des mares et mortes non connectées	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Mesures mises en place suivant les demandes.	12 ha	Sur devis	MAETER : LINEA_07 : Restauration et/ou entretien des mares et plans d'eau Contrat : A 323 09P : Création ou rétablissement de mares A 323 09R : Entretien de mares A 323 20P et R : Chantier d'élimination d'une espèce indésirable	Page n° 104
	H3 : Gestion et restauration des eaux courantes abritant un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Mesures mises en place suivant les demandes.	35 ha	Sur devis	MAETER : LINEA_03 : Entretien des ripisylves MILIEU_04 : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité Contrat : A 323 15P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Page n° 104

						A 323 19P : <i>Restauration de frayères</i> A 323 20P et R : <i>Chantier d'élimination d'une espèce indésirable</i>	
	H4 : Limitation de l'impact écologique des dessertes sur les cours d'eau	Propriétaire des droits réels, collectivités	Mesures mises en place suivant les demandes.	70 ha	Sur devis	Animation	Page n° 105
I - Maintenir les populations d'espèces liées aux zones humides	I1 : Maintien et restauration des habitats d'oiseaux liés aux milieux aquatiques	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Mesures mises en place suivant les demandes.	Non définis	Sur devis	MAETER : <i>LINEA_03 : Entretien des ripisylves</i> <i>MILIEU_04 : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité</i> Contrat : <i>F 22702 : Création ou rétablissement de mares forestières</i> <i>F 22706 : Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</i> <i>F 22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</i> <i>A 323 10R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles</i> <i>A 323 11P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</i> <i>A 323 11R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</i> <i>A 323 20P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</i>	Page n° 106
J - Assurer la mise en œuvre du DOCOB	J1 : Emergence des contrats	Collectivité territoriale, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	Tous les ans	/	Non défini	Animation	Page n° 107
	J2 : Favoriser la contractualisation et assurer un soutien technique aux exploitants en collaboration avec la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat						Page n° 108
	J3 : Permettre au propriétaire de signer une charte Natura 2000						Page n° 109
K - Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du	K1 : Mise en place d'un suivi des habitats et espèces d'intérêts communautaires	Service de l'état	Tous les ans	/	Non défini	Animation	Page n° 110

site	K2 : Suivis et évaluations des mesures mise en place dans le cadre du document d'objectifs	Service de l'état					Page n° 111
	K3 : Réalisation d'inventaires sur les espèces d'intérêt communautaire du site	Service de l'état, structure animatrice					Page n° 112
	K4 : Evaluation et suivi des actions et travaux engagés sur le site	Service de l'état, structure animatrice					Page n° 113
L - Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la mutualisation des connaissances	L1 : Veille à la cohérence entre les préconisations du document d'objectifs et les démarches territoriales et locales	Service de l'état	Tous les ans	/	Non défini	Animation	Page n° 114
	L2 : Mise à disposition des informations du document d'objectifs aux porteurs de projets	Service de l'état					Page n° 115
	L3 : Informations des usagers du site	Service de l'état, structure animatrice, collectivités					Animation Contrats : Investissement visant à informer les usagers (A 32327) Investissement visant à informer les usagers de la forêt (F 22714)